

*L'ajournement*

Comme vous le savez, monsieur le Président, la Loi sur la participation publique au capital de Petro-Canada qui a reçu la sanction royale le 1<sup>er</sup> février 1991, autorise le gouvernement à vendre les actions qu'il détient dans cette société et permet à cette société d'émettre et de vendre des actions autodétenues. Cette loi donne à Petro-Canada la souplesse financière dont cette société a besoin pour participer pleinement à l'établissement des importantes réserves du Canada au même titre que ses homologues du secteur privé.

Non seulement le gouvernement estime que la nationalisation et le contrôle de l'État ne sont pas nécessaires dans l'industrie gazière et pétrolière canadienne, mais il croit aussi qu'il est dans l'intérêt public que Petro-Canada obtienne les nouveaux capitaux dont cette société a besoin directement des investisseurs plutôt que de continuer à compter sur le contribuable canadien. Bref, la privatisation de Petro-Canada est une question de simple bon sens et de bonne gestion économique.

Je suis heureux de signaler que Petro-Canada a franchi la première étape cruciale en passant entre les mains du secteur privé. Le 3 juillet, la première offre publique d'actions autodétenues de cette société a pris fin et a rapporté à cette société plus de 520 millions de dollars. Comme promis, Petro-Canada a utilisé cette somme pour rembourser une partie de sa dette, ce qui améliore sa situation financière. Preuve qu'il s'agissait d'une offre intéressante, plus de 100 000 Canadiens, dont de petits épargnants, ont acheté des actions. Les employés de Petro-Canada étaient également très désireux de contribuer directement à l'avenir de la société, comme en témoigne le fait que 80 p. 100 d'entre eux se sont inscrits au régime d'achat d'actions.

Bien qu'il détienne toujours une partie importante des actions ordinaires en circulation, le gouvernement a promis de ne pas intervenir dans le fonctionnement de l'entreprise.

Le gouvernement s'est également engagé à vendre l'ensemble des actions qu'il y détient lorsque les conditions du marché et divers autres facteurs connexes le permettront. Comme le ministre l'a expliqué en juin dernier au député d'Edmonton-Est, il est encore trop tôt pour déterminer le montant que le gouvernement peut espérer retirer de la vente de ces actions.

Étant donné la taille de Petro-Canada, on peut supposer qu'il faudra attendre encore bien des années avant

que le gouvernement ne réduise sensiblement ses avoirs dans la société. La valeur de revente de nos actions sur le marché dépendra de nombreux facteurs, dont l'évolution de l'industrie gazière et pétrolière. Mentionnons également le rendement financier et opérationnel de Petro-Canada, les perspectives de croissance, les concurrents en présence et la situation globale du marché.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** À l'ordre, s'il vous plaît. Votre temps de parole est épuisé.

Je m'excuse. La question de privilège ne peut être soulevée à l'étape de la motion d'ajournement.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

**Mme Christine Stewart (Northumberland):** Monsieur le Président, la semaine dernière et en mai et en juin de cette année, j'ai soulevé des questions à la Chambre à propos d'un sujet qui intéresse vivement les Canadiens.

Il s'agit de l'admission accélérée de M. Al Mashat et de sa famille au Canada comme immigrants reçus. M. Al Mashat, je le rappelle, était jusqu'à tout récemment ambassadeur de l'Irak aux États-Unis.

La question soulevait en fait deux points, lorsque la Chambre en a été saisie, au printemps dernier. On voulait d'abord savoir comment ce monsieur et sa famille avaient pu arriver au pays si vite, devançant une longue liste de candidats des plus admissibles. Et d'un.

Par ailleurs, on s'interrogeait sur la conduite des ministres dans cette affaire. En effet, plutôt que d'assumer la responsabilité d'avoir, par erreur, permis à ce monsieur et à sa famille d'immigrer rapidement, ils ont préféré en rejeter le blâme sur les bureaucrates. Non seulement les ont-ils blâmés, mais ils sont allés jusqu'à les nommer.

Pour s'exonérer de toute responsabilité dans cette affaire, le gouvernement a choisi certains passages d'un certain rapport McGrath, les citant à l'appui de sa déclaration voulant qu'il ne soit pas responsable, omettant certains autres points qui établissaient clairement que, dans cette affaire, les ministres assumaient l'ultime responsabilité.

Permettez-moi de citer un passage du rapport: «Ainsi, lorsqu'il lui arrivera de participer directement à certaines décisions administratives, il devra en rendre compte. Par ailleurs, il continuera à être responsable devant le Parlement selon la tradition.»